CCF
Société anonyme au capital social de 147 000 001€
Siège social : 103 Rue de Grenelle, 75007 Paris
315 769 257 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 MAI 2025

Copie certifiée conforme à l'original



Nabil Boukhari
Responsable juridique, Secrétaire de l'Assemblée

PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à 15 heures, les actionnaires de CCF, Société Anonyme au capital de 147 000 001,00 euros se sont réunis au siège social de la Société, situé au 103 rue de Grenelle, 75007 Paris et par conférence téléphonique, sur convocation qui leur a été faite.

Actionnaires présents ou représentés :
- La société CCF Holding représentée par M. Niccolo Ubertalli, en sa qualité de représentant légal ;
- La société My Money Bank représentée par M. Jacques Rouquette, en sa qualité de représentant légal.

seuls actionnaires de la Société.

Sont également présents :
- M. Chad Leat, Président du Conseil d'administration (par conférence téléphonique) ;
- M. Jérôme Lachand, Secrétaire Général (par conférence téléphonique) ;
- M. Nabil Boukhari, responsable juridique ;
- La société KPMG SA, représentée par M. Nicolas Bourhis, Commissaire aux comptes (par conférence téléphonique) ;
- La société RSM Paris, représentée par M. Sébastien Martineau, Commissaire aux comptes (par conférence téléphonique) ;
- Mme Carine Harbeumont, Représentante du Comité Social et Economique (par conférence téléphonique) ;
- Mme Carole Cebe, Représentante du Comité Social et Economique (par conférence téléphonique).

Les convocations à la présente Assemblée ont été adressées par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 mai 2025.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Conformément aux dispositions statutaires, M. Chad Leat Président du Conseil d'administration de la Société assure la présidence de la séance de l'Assemblée.

M. Nabil Boukhari est désigné comme Secrétaire de l'Assemblée. Les sociétés CCF Holding et My Money Bank sont appelées en qualité de scrutateurs.

Il a été dressé une feuille de présence par M. Nabil Boukhari en sa qualité de Secrétaire de l'Assemblée qui a été signée par les actionnaires présents.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que l'Assemblée générale mixte, réunissant le quorum légal, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et indique que sont déposés sur le bureau à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société ;
- Les projets de statuts de la Société modifiée ;
- Un exemplaire des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux Représentantes du Comité Social et Economique ;
- Les exemplaires des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence certifiée conforme ;
- Le texte des projets de résolutions soumises à la présente Assemblée ;
- Le rapport de gestion pour l'exercice 2024 incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (incluant les comptes annuels) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il déclare que conformément à la loi et aux statuts tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition des actionnaires pendant les délais légaux, ce qui est reconnu exact.

Le Président donne la parole aux actionnaires ainsi qu'aux participants.

La parole est ensuite donnée à M. Nicolas Bourhis, représentant la société KPMG, et à M. Sébastien Martineau représentant la société RSM Paris, Commissaires aux comptes. Ils indiquent que les comptes, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de la présente Assemblée, n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Président demande à Mme Carine Harbeumont et à Mme Carole Cebe, Représentantes du Comité Social et Economique, si elles souhaitent faire part de questions ou commentaires particuliers. Celles-ci répondent par la négative.

Dans la mesure où les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ainsi que le texte des résolutions ont été mis à la disposition des actionnaires et des représentants du personnel préalablement à la présente réunion, l'Assemblée dispense le Président de la lecture de ces documents.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente Assemblée, qui est le suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

- Approbation des comptes de l'exercice 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- […]

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Modification de l'article 13 des statuts,

A TITRE ORDINAIRE :

- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne la parole aux actionnaires ainsi qu'aux participants.

Dans la mesure où le texte des résolutions a été mis à la disposition des actionnaires et des représentants du personnel préalablement à la présente réunion, l'Assemblée dispense le Président de la lecture de ces documents.

Personne ne demandant la parole ou n'ayant d'observation à formuler, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

A TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée générale des actionnaires après avoir pris connaissance :

- Des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- Du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 2024 et de toutes les opérations qui y sont mentionnées,
- Et du rapport général des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils leur ont été présentés, et faisant ressortir un résultat net comptable négatif de 313 049 754,71 euros. L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que la Société a supporté de charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

Constatant que le résultat de l'exercice 2024 se solde par une perte de 313 049 754,71 euros, l'Assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Au compte Report à nouveau pour un montant de –313 049 754,71 euros. Ainsi ce compte s'établira à 531 204 008,51 euros (solde débiteur).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, relatives à l'information sur les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents, nous vous rappelons qu'il n'a pas été effectué de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[…]

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉSOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS

Modification de l'article 13 des statuts

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'ajouter la possibilité pour le Conseil d'administration de délibérer par consultation écrite, et notamment par courriel, dans les conditions prévues par la loi, étant précisé que tout membre du Conseil d'administration peut s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité.

Par conséquent, l'article 13 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« Article 13

Délibérations du conseil d'administration

1. Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. En cas d'absence du président, le membre le plus

ancien ou, à défaut, le doyen d'âge, remplit ses fonctions.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du président du conseil d'administration est fixée par le conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les stipulations ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Le conseil d'administration peut également nommer un secrétaire, qui peut être choisi en dehors de ses membres.

2. Le conseil d'administration pourra adopter un règlement intérieur décrivant notamment les procédures qui concernent le conseil, les règles fondamentales régissant les membres du conseil, les décisions du directeur général ou de tout directeur général délégué devant faire l'objet d'une autorisation ou information préalable du conseil et l'organisation du conseil. Ce règlement intérieur pourra, le cas échéant, être modifié selon les mêmes modalités.

3. Le conseil d'administration est convoqué par son président par tous moyens et même verbalement au moins huit (8) jours avant la date prévue de la réunion ou sans délai en cas d'urgence. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocation. L'ordre du jour est arrêté par le président. Les administrateurs peuvent toutefois participer aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément aux dispositions légales et aux stipulations du règlement intérieur.

En cas de vacance de la présidence du conseil d'administration, il est précisé que les administrateurs en exercice auront la faculté, à l'unanimité, de décider de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le président est lié par les demandes qui lui ont été faites au titre des deux alinéas précédents.

Tout membre du conseil d'administration peut donner, par tout moyen écrit, mandat à un autre membre du conseil d'administration de le représenter à une réunion du conseil d'administration. Un membre du conseil d'administration participant à la réunion via des moyens de vidéoconférence ou de télécommunication peut représenter un autre membre du conseil d'administration sous réserve que le président du conseil d'administration dispose, au jour de la réunion, d'une procuration du membre du conseil d'administration ainsi représenté.

Les délibérations du conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration peuvent être prises par consultation écrite, et notamment par courriel, dans les conditions prévues par la loi, ***étant précisé que tout membre du conseil d'administration peut s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette***

modalité par courriel dans un délai de 24h à compter de la réception du formulaire de vote par correspondance.

4. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président de séance et au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs au moins. La mention « participant par visioconférence » ou « participant par télécommunication » est indiquée en face des noms des administrateurs participant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

 Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil d'administration participant à la réunion et qui mentionne le nom des administrateurs participant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A TITRE ORDINAIRE

SEPTIEME RÉSOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président
M. Chad Leat

Le Secrétaire
M. Nabil Boukhari

Les scrutateurs

My Money Bank
Représentée par M. Jacques Rouquette

CCF Holding
Représentée par M. Niccolo Ubertalli

FIN DE L'EXTRAIT

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75008 Paris

CCF S.A. (ex-Banque des Caraïbes S.A.)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
CCF S.A. (ex Banque des Caraïbes S.A.)
103 rue de Grenelle – 75007 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSM PARIS
Société par action simplifiée (S.A.S.)
Siège social : 26 rue Cambacérès
75008 Paris
Société française membre du réseau RSM International Ltd, société de droit anglais.
792 111 783 RCS Paris

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75008 Paris

CCF S.A. (ex Banque des Caraïbes S.A.)

103 rue de Grenelle – 75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CCF S.A. (ex-Banque des Caraïbes S.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation d'une prime d'apport à la suite d'apport partiel d'actifs

Risque identifié :

CCF S.A (ex- Banque des Caraïbes S.A.) a intégré dans ses comptes l'activité de banque de détail d'HBCE France à la suite d'un apport partiel d'actif réalisé le 1er janvier 2024. Cette opération a conduit à la comptabilisation d'une prime d'apport d'un montant de 2 866 millions d'euros comme indiqué dans les notes de l'annexe 1.1. intitulée « Acquisition des activités d'HBCE » et 25 intitulée « Capitaux propres ».

Nous avons considéré que cette opération constitue un point clé de l'audit au regard de :

- Son impact significatif sur les comptes annuels, notamment sur le bilan (augmentation des actifs et passifs), le compte de résultat (évolution de l'activité et des marges) et les informations à fournir en annexe ;
- L'utilisation d'hypothèses faisant appel au jugement de la société.

Notre réponse :

Nos procédures d'audit ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance de la documentation juridique et contractuelle relative à l'opération (notamment le traité d'apport, les rapports des commissaires aux apports) ;
- Apprécier la conformité du traitement comptable retenu en avec les règlements comptables en vigueur (règlement ANC n°2014-07 et règlement ANC n°2014-03) ;
- Apprécier, avec l'aide de nos spécialistes, les méthodes et hypothèses utilisées par la société pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs acquis au 1er janvier 2024 ;
- Apprécier le caractère approprié de la présentation dans le paragraphe « Faits marquants » de la note 1 de l'annexe des comptes sociaux.

Enfin nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information mentionnée au titre de cette opération dans la note 1 intitulée « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels de CCF S.A.

Estimation, au titre du risque de crédit, des dépréciations des créances clients

Risque identifié :

CCF S.A. constate une dépréciation pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités pour un montant total de 100,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, comme indiqué dans la note 13 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que la détermination des provisions pour couvrir le risque de crédit constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants calculés et de la sensibilité des hypothèses retenues par la direction pour déterminer les montants de dépréciation.

Notre réponse :

Nos procédures d'audit ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne relatif à l'appréciation du risque de crédit à l'évaluation des dépréciations ;
- Réaliser des procédures d'audit substantives sur la base de sondage qui ont consisté à :
 - S'assurer de la correcte réconciliation des encours de crédit entre les données de gestion et les données comptables ;
 - Tester la qualité des principales données des prêts : taux d'intérêt, date d'échéance, créances sur prêts ;
 - Procéder à l'évaluation de la dépréciation des prêts
- Vérifier, avec l'aide de nos spécialistes en audit informatique, la correcte application du processus de déclassement des créances ;
- Evaluer, avec l'aide de nos spécialistes de risque de crédit, la pertinence du modèle de risque de crédit ;

Enfin, nous nous sommes assurés que les informations qualitatives et quantitatives fournies dans les annexes aux comptes sociaux relatives au risque de crédit sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce. Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles ne rentrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion de du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCF S.A. par l'Assemblée générale du 4 juin 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et du 31 mai 2021 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 5e année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 4e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 13 mai 2025

KPMG S.A.

Signé par Nicolas BOURHIS
Le 13/05/2025
ID: tx_AoX7WVxwoXWX
Signed with
Universign

Nicolas Bourhis

Associé

Paris, le 13 mai 2025

RSM Paris

Signé par Sebastien Martineau
Le 13/05/2025
ID: tx_AoX7WVxwoXWX



Sébastien Martineau

Associé

CCF S.A.

(ex Banque Des Caraïbes)

COMPTES ANNUELS

31.12.2024

Société Anonyme au Capital de 147.000.001 Euros
Ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 R.C.S. Nanterre ayant son
Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS 3

Compte de résultat 3
Bilan 4
Hors bilan 5

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 6

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables 6
Présentation des comptes 6
Faits marquants de l'exercice 6
Changement de méthode comptable 8
Principes comptables et méthodes d'évaluation 8
Informations complémentaires 15
NOTE 2 - Intérêts produits et charges assimilées 17
NOTE 3 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail 17
NOTE 4 - Revenus des titres à revenu variable 18
NOTE 5 - Commissions produits et charges assimilés 18
NOTE 6 - Gains ou pertes sur opérations sur portefeuilles de titres 19
NOTE 7 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire 19
NOTE 8 - Charges générales d'exploitation bancaire 20
NOTE 9 - Coût du risque 20
NOTE 10 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés 21
NOTE 11 - Portefeuille des titres de placement et d'investissement 22
NOTE 12 - Créances sur les établissements de crédit 24
NOTE 13 - Créances sur la clientèle 25
NOTE 14 - Participations et parts dans les entreprises liées 27
NOTE 15 - Opérations de crédit-bail et location avec option d'achat 27
NOTE 16 - Immobilisations et amortissements 28
NOTE 17 - Autres actifs 30
NOTE 18 - Comptes de régularisation actifs 30
NOTE 19 - Dettes envers les établissements de crédit 31
NOTE 20 - Dettes envers la clientèle 32
NOTE 21 - Autres passifs 33
NOTE 22 - Comptes de régularisation passifs 33
NOTE 23 - Provisions pour risques et charges 34
NOTE 24 - Dettes subordonnées 35
NOTE 25 - Capitaux propres 36
NOTE 26 - Filiales, participations et portefeuille titres informations diverses 38
NOTE 27 - Instruments financiers à terme 41

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros	Notes	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Intérêts et produits assimilés	*2*	709 291	11 854
Intérêts et charges assimilés	*2*	(399 405)	(6 444)
Produits sur opérations de Crédit-Bail et assimilés	*3*	24 221	29 516
Charges sur opérations de Crédit-Bail et assimilés	*3*	(22 718)	(27 735)
Revenus des titres à revenu variable	*4*	3 009	68
Commissions (produits)	*5*	231 475	3 017
Commissions (charges)	*5*	(41 881)	(1 767)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*6*	(56 032)	23
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés	*6*	192	0
Autres produits d'exploitation bancaire	*7*	10 406	578
Autres charges d'exploitation bancaire	*7*	(7 317)	(1 386)
PRODUIT NET BANCAIRE		**451 242**	**7 723**
Charges générales d'exploitation	*8*	(579 440)	(148 412)
Charges de personnel		(288 108)	(25 194)
Autres charges administratives		(291 332)	(123 218)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(167 883)	(2 211)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**(296 082)**	**(142 900)**
Coût du risque	*9*	(17 224)	(8 790)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(313 305)**	**(151 690)**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	*10*	256	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(313 050)**	**(151 690)**
Impôt sur les bénéfices		-	-
RESULTAT NET		**(313 050)**	**(151 690)**

Bilan

ACTIF En milliers d'euros	Notes	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Caisse, banques centrales		1 136 867	6 543
Effets Publics et valeurs assimilées	*11*	1 430 886	-
Créances sur les établissements de crédit	*12*	4 057 055	169 660
Opérations avec la clientèle	*13*	12 670 777	306 132
Obligations et autres titres à revenu fixe	*11*	4 098 403	-
Actions et autres titres à revenu variable	*11*	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	*14*	48 843	310
Parts dans les entreprises liées	*14*	113 250	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	*15*	28 655	51 161
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	*16*	1 531 462	40 835
Immobilisations corporelles	*16*	171 576	561
Capital souscrit non versé		-	-
Autres actifs	*17*	242 100	17 373
Comptes de régularisation	*18*	324 933	5 859
TOTAL DE L'ACTIF		**25 857 106**	**600 733**

PASSIF En milliers d'euros	Notes	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	*19*	3 927 031	591 217
Opérations avec la clientèle	*20*	18 577 839	8 325
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres Passifs	*21*	406 188	10 427
Comptes de régularisation	*22*	282 871	35 157
Provisions pour risques et charges	*23*	51 067	12 477
Dettes subordonnées	*24*	121 401	6 067
Capitaux propres	*25*	2 490 711	(62 938)
dont Capital souscrit		*147 000*	*147 000*
dont Primes d'émission		*8 216*	*8 216*
dont Primes d'apport		*2 866 699*	-
dont Réserves		-	*42 901*
dont Report à nouveau		*(218 154)*	*(109 366)*
dont Résultat de l'exercice		*(313 050)*	*(151 690)*
TOTAL DU PASSIF		**25 857 106**	**600 733**

Hors bilan

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	**766 895**	**8 262**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	766 895	8 262
Engagements de garantie donnés	**5 320 152**	**7 963**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 255 966	-
Engagements d'ordre de la clientèle	64 186	7 963
Engagements sur titres donnés	**-**	**-**
Total	**17 792 384**	**16 226**
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	**-**	**-**
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie reçus	**(12 321 393)**	**(344 061)**
Engagements reçus d'établissements de crédit	(10 287 988)	(280 667)
Engagements reçus de la clientèle	(2 033 405)	(63 395)
Engagements sur titres reçus	**-**	**-**
Total	**(24 026 730)**	**(344 061)**

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1- Principes et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les comptes individuels de CCF (ex-Banque des Caraïbes) ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non-inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CCF (ex-Banque des Caraïbes) présente dans ce document des notes annexes qui complètent et commentent l'information financière donnée par le bilan, le compte de résultat et le hors bilan.

CCF est détenue par CCF Holding SAS à hauteur de 99,99%

Faits marquants de l'exercice

Apport partiel d'actif d'HBCE réalisé au 1 janvier 2024

Notre Groupe dorénavant renommé Groupe CCF a pris un nouvel élan au 1er janvier 2024 avec l'acquisition des activités de la société HSBC Continental Europe (HBCE) et se positionne désormais comme une banque patrimoniale à taille humaine. Le Crédit Commercial de France (CCF), dont les origines historiques datent de 1917, propose un accompagnement sur mesure aux particuliers ainsi qu'aux professionnels, et offre excellence relationnelle, expertise, ainsi que fluidité et simplicité.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la diversification stratégique du Groupe avec l'intégration des activités de banque de détail et gestion de fortune transférées qui viennent compléter les franchises de financements spécialisés de My Money Bank.

La réalisation effective du transfert de l'Activité Apportée d'HBCE a eu lieu le 1er janvier 2024 par suite des décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société.

Pour rappel l'année 2023 avait été marquée par la renégociation et la finalisation du processus d'acquisition des activités de banque de détail en France de HBCE, de sa participation de 100% dans la société HSBC SFH (France), de sa participation d'environ 3% dans la société Crédit Logement et de certains actifs et passifs, tel que décrits dans le traité d'apport conclu entre les parties le 27 septembre 2023 (l'« Activité Apportée »).

Au cours de l'année 2023, HBCE, CCF Holding et CCF ont décidé de conclure un nouveau Memorandum of Understanding (« MoU ») le 14 juin 2023 et d'amender les projets de contrats

qui y étaient annexés, et qui avaient été négociés en 2021, afin de permettre à CCF Group de respecter ses ratios prudentiels à la clôture de la transaction.

Le 27 septembre 2023, les parties ont conclu le Traité d'Apport matérialisant et encadrant le transfert de l'Activité Apportée.

Le périmètre de cette acquisition est essentiellement constitué des éléments suivants :

À l'actif :

- Contribution monétaire pour 9,9 milliards d'euros ;
- Prêts et créances à la clientèle (principalement des crédits immobiliers) pour 12,6 milliards d'euros ;
- Immobilisations corporelles (correspondant principalement aux agences bancaires) pour environ 50 millions d'euros.

Au passif :

- Dettes envers la clientèle pour 20,1 milliards d'euros sous forme de dépôts à terme, livrets et comptes à vue ;
- Obligations foncières pour 3,5 milliards d'euros obtenus via le transfert de 100% des titres de la société HSBC SFH.

Lors du processus d'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs acquis, le Groupe CCF a identifié et déterminé l'existence d'un actif incorporel « CDI - Core Deposit Intangible » correspondant à l'avantage économique lié aux dépôts acquis qui représentent pour le CCF une source de financement plus avantageuse que le marché. Ce montant a été calculé en utilisant la méthode des flux de trésorerie différentiels, consistant à actualiser l'économie de coût de refinancement procurée par ces dépôts, au coût du capital de l'acquéreur, sur la durée d'écoulement des dépôts. Le montant calculé est de 1 479 millions d'euros. Ce montant est amorti linéairement sur 10 ans.

Augmentation de capital

Dans le cadre de l'acquisition des activités de banque de détail en France de la société HBCE par la société CCF, l'Assemblée Général Extraordinaire en date du 1 janvier 2024 a décidé d'augmenter, en rémunération de l'Apport, le capital social de la société d'un montant nominal global d'un euro (1 €) pour le porter de cent quarante-sept millions d'euros (147.000.000 €) à cent quarante-sept millions et un euros (147.000.001 €) par émission, au profit de HBCE, de deux (2) actions ordinaires nouvelles de cinquante centimes d'euros (0,50 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal d'un (1 €) euro. Les deux actions nouvellement créées ont été immédiatement cédée par HBCE à la société CCF Holding.

Ainsi, le capital social de la société CCF a été porté à 147 000 001 euros, représentant 294 000 002 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros

Projet de Transformation du groupe

En décembre 2024, le directeur Général du Groupe CCF a présenté un projet de transformation du Groupe et de son modèle opérationnel à horizon 2026 qui vise à retrouver le chemin d'une croissance durable.

Il a également été présenté au CSE en détaillant le projet de future organisation qui doit être négocié avec les syndicats en 2025. Il comprend notamment 270 initiatives regroupées en 31 programmes représentant 202 millions d'euros d'économies nettes, ainsi que des investissements stratégiques de 100 millions d'euros, hors TVA, pour mener à bien toutes ces initiatives.

Changement d'estimation comptable

Les méthodes comptables sont les principes, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement de ses comptes annuels. Ils s'appliquent, aux méthodes d'évaluation, de comptabilisation et aux méthodes de présentation des comptes.

À la suite de l'acquisition des activités d'HBCE, la méthodologie de provisionnement a été alignée entre les normes françaises et IFRS, ce qui constitue un changement d'estimation comptable. Ce changement d'estimation comptable n'a pas d'impact dans les capitaux propres de la société au 31 décembre 2024.

En conséquence, le déclassement des créances de la catégorie saine à la catégorie douteuse en normes françaises suit désormais les mêmes critères de classification de la norme IFRS avec notamment l'application d'un critère de seuil de 90jours d'impayé ou de l'absence probable de paiement.

Par conséquent, les méthodes de provisionnement ont été alignés dans les deux référentiels, garantissant ainsi :

- Une homogénéité du suivi du risque de crédit
- Une cohérence dans l'estimation des pertes de crédit

Le calcul de la provision des créances douteuses repose sur la formule de calcul du stage 3 de la norme IFRS 9 prenant en compte l'exposition du client et la meilleure estimation de la perte finale à l'horizon du recouvrement.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédits créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour la clientèle créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle (Crédits de trésorerie, d'équipement, à l'habitat, à la clientèle financière etc).

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les actifs apportés des activités d'HBCE ont été intégré à la juste valeur matérialisant une décote de la valeur de l'actif pour une valeur au 1 janvier 2024 de 509 millions d'euros.

Cette décote fait l'objet d'un amortissement au TIE enregistré en contrepartie du compte de résultat.

<u>Créances saines :</u>

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Créances douteuses et douteuses compromis :

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non – recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.
- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- Arriéré de paiement significatifs de plus de 90 jours consécutifs : un défaut est considéré comme effectif lorsque les seuils de matérialité définis par le régulateur sont tous deux dépassés pendant plus de 90 jours consécutifs. (Délai ramené à 30 jours pour les créances restructurées)
- Absence probable de paiement : la banque estime que, indépendamment de la réalisation des garanties reçues, le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter intégralement de ses obligations de crédit
 Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte, faillite de la contrepartie, passage en contentieux par exemple).
- Contagion suivant des critères définis sur les « relations » de la contrepartie déclassée en douteux.

Dépréciation pour créances douteuses

Les dépréciations sur créances douteuses sont déterminées soit :

- Pour les activités de crédit immobilier et de crédit à la consommation (portefeuilles issus de l'acquisition auprès d'HBCE), créance par créance en appliquant un taux de dépréciation déterminé sur la base d'une estimation statistique des pertes prévisionnelles ;
- Pour les autres segments d'activités, créance par créance en appliquant un taux de dépréciation individuel fondé sur une estimation du risque de crédit au dossier.

Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable. Le fait déclencheur du passage en pertes des créances correspond à l'événement justifiant comptablement et fiscalement le passage en pertes. Le passage en pertes est la conséquence de la preuve de l'irrécouvrabilité de la créance. Il en résulte sur le plan comptable, sa constatation en perte et la sortie du bilan de la créance comptable. Cette sortie s'accompagne le cas échéant par la reprise de provision rattachée à la créance.

Dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit et du calcul des dépréciations, des garanties et suretés sont prises en compte.

Les deux principaux types de garanties utilisés sont l'hypothèque et la caution Crédit Logement

La caution Crédit Logement est prise en compte en tant que couverture du risque. Contrairement à l'hypothèque l'engagement hors bilan représentant cette garantie ne fait pas l'objet de revalorisation sur la base de la valeur du bien.

VALORISATION ET REVALORISATION DES GARANTIES

CCF a défini une méthodologie de valorisation des sûretés par type de garantie afin d'assurer l'adéquation et la pertinence de la méthodologie avec la classe d'actifs considérée.

Toutes les sûretés immobilières doivent être évaluées en fonction de la valeur de marché ou de la valeur hypothécaire du bien. Les autres sûretés doivent être évaluées à la valeur de marché.

Les engagements et créances bénéficiant d'une garantie hypothécaire, font l'objet d'une revue annuelle pour l'immobilier commercial et tous les trois ans pour l'immobilier résidentiel.

La valorisation des biens est réalisée par un expert indépendant qui possède les qualifications, la compétence et l'expérience nécessaires pour procéder à une évaluation.

La fréquence de valorisation peut être revue en cas de baisse importante du marché.

Un suivi à fréquence trimestrielle à partir d'indice de marché est réalisé.

Les garanties sur les créances douteuses font l'objet de procédure de suivi spécifique avec l'application de règles de revalorisations prudentes.

CREANCES RESTRUCTUREES

Le montant au 31 décembre 2024, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

Actions et autres titres à revenus variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31/12/2024, CCF détient des actions BPI Financement enregistrées au bilan, dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variables, à leur valeur d'acquisition, soit 2,3 M€.

Participations et autres titres détenus à long terme

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Au 31/12/2024, CCF détient des :

- Des titres de participations Visa INC pour 0,03 M€
- Des titres de participation Crédit logement pour 44,2 M€
- Des certificats d'associations pour 4,5 M€
- Des certificats d'associés pour 24,8 M€

Pour mémoire les certificats d'associés sont des titres de capital remboursable sur autorisation du conseil de surveillance du FGDR en cas de variation de l'assiette des dépôts et de retrait d'agrément. Ils constituent un actif remboursable et rémunérés après autorisation du Conseil de surveillance.

Les certificats d'association ont été souscrits lors de l'adhésion au fonds. Il s'agit de titres de dettes remboursable en cas de variation de l'assiette des dépôts et de retrait volontaire d'agrément.

Classement des titres

Le portefeuille titres de CCF est classé suivant la nature des titres et l'intention de gestion de la banque.

La banque identifie dans son système d'information comptable, dès leur réalisation, en date de règlement-livraison et quelle que soit la catégorie comptable à laquelle ils appartiennent, les opérations sur titres selon qu'elles concernent les activités correspondant aux catégories suivantes :

- ✓ Titres de transaction : Titres acquis sur un marché actif avec l'intention de les revendre à court terme.
- ✓ Titres de placement : Tous les autres titres qui ne sont pas inscrits parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement.
- ✓ Titres d'investissement : Titres à revenu fixe, assortis d'une échéance fixée et avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Le CCF ne détient pas de titres de transaction au 31/12/2024.

À la suite de l'acquisition du réseau d'HSBC le CCF a constitué un portefeuille d'investissement et de placement au cours de l'année 2024 qui atteint 5 milliards d'euro en fin d'année composée principalement d'obligations classé en titres d'investissement.

Les titres à revenu fixe classés en titres de placement et d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition, pour leur prix d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres est différent à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Transfert d'une catégorie à une autre

La banque n'a pas procédé au cours de l'année 2024 à des transferts de titres d'une catégorie à une autre.

Dépréciations des titres de placement

Selon le principe de prudence et dans le respect des normes comptables françaises, seules les moins-values latentes sont comptabilisées sur le portefeuille de titres de placement.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les comptes créditeurs et les comptes d'épargne de la clientèle sont ventilés en fonction de leur durée initiale (à vue, à terme). La clientèle inclut la clientèle non financière et la clientèle financière.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

CCF a contracté auprès du Groupe CCF en 2024, pour 114mio Eur d'emprunts subordonnés à durée indéterminée. Cette dette correspond à une partie des emprunts souscrits par CCF Holding auprès du marché en particulier à l'émission de CCF Holding de 225 millions d'euros de nouveaux AT1, finalisée le 5 juin 2024.

Selon le même schéma CCF porte également un emprunt subordonné à durée déterminée Tier 2 de 6 millions d'euros.

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

OPERATIONS DE CREDIT BAIL

Propriétaire des matériels qu'elle donne en crédit-bail, la société les inscrit en immobilisations, à l'actif de son bilan dans le poste « Crédit-bail et location avec option d'achat », pour leur coût d'acquisition.

Les biens détenus font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens concernés (d'un à dix selon la nature du bien et la nature du contrat).

Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

Immobilisations temporairement non-louées

Le compte des immobilisations temporairement non-louées regroupe l'ensemble des matériels dont le contrat a été résilié ou est arrivé en fin de période de location. Ces immobilisations continuent d'être amorties comptablement et leur valeur nette comptable fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 95,6% au 31/12/2024.

Réserve latente

La différence entre le résultat comptable et le résultat financier issu de la comptabilité financière constitue la réserve latente ou marge financière.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

La réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 5 323 k€ pour un encours financier de 32 149 k€.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

CCF applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations :

- Immeubles : de 20 à 40 ans linéaire
- Agencements et mobilier de bureau : 10 ans linéaire
- Matériels : de 3 à 5 ans linéaire ou dégressif lorsque la réglementation le permet
- Logiciels acquis :
 - 12 mois linéaire pour les logiciels communs du marché
 - 5 ans linéaire pour les logiciels complexes, ayant donné lieu à des travaux importants de mise en place.
- Immobilisations incorporelles spécifiques
 - Avantage économique lié aux dépôts acquis amorti sur 10 ans
 - Concession de la licence de marque CCF amortie sur la durée du contrat 25 ans

Lors de l'acquisition des activités HBCE au 1 janvier 2024 deux immobilisations incorporelles significatives ont été identifiés et comptabilisés :

- 1479 millions d'euros correspondant à l'avantage économique lié aux dépôts acquis qui représentent pour le CCF une source de financement plus avantageuse que le marché. Ce montant est amorti linéairement sur 10 ans.
- 143 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs des redevances dues dans le cadre du contrat conclu avec HSBC pour l'utilisation de la marque CCF sur une durée de 25 ans. Une dette financière correspondant à l'engagement actualisé de

paiement de ces redevances sur la durée contractuelle a été comptabilisé en contrepartie de cette immobilisation.
Un test de perte de valeur (impairment test) est réalisé une fois par an en cas d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer de la valeur nette comptable de l'actif

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), CCF procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

ENGAGEMENTS SOCIAUX, AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Pour couvrir les charges futures d'indemnités de fin de carrière et de retraites complémentaires propres à CCF, des contrats ont été souscrits auprès des compagnies d'assurances. En matière d'indemnités de fin de carrière, les droits acquis sont intégralement couverts.

En ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le Groupe, les compagnies d'assurances ont reçu les fonds nécessaires et sont responsables du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont également totalement couverts à la fois par des fonds versés aux compagnies d'assurances et par une provision.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation actuarielle par un cabinet d'actuariat indépendant.

Le taux d'actualisation a été déterminé en référence au rendement au 31 décembre 2024 des obligations d'entreprises de première catégorie de notation financière AA ou supérieure ayant une duration comparable à la duration moyenne des engagements du Groupe dans chaque zone.

Le groupe a pris en compte l'évolution du taux d'actualisation (3,40% au 31 décembre 2024 versus 3,20% au 31 décembre 2023) afin de réévaluer ses engagements sociaux sur la clôture annuelle.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

IMPOTS SUR LES BENEFICES

CCF fait partie du groupe d'intégration fiscale du Groupe CCF depuis le 01/01/2021.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par CCF.

Informations complémentaires

EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement marquant n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice ou n'est à venir.

CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes de CCF sont consolidés dans le Groupe CCF – 103, rue de Grenelle - 75007 Paris 820 982 619 R.C.S Paris par la méthode de l'intégration globale.

EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE

CCF Holding S.A.S., société mère de CCF S.A. publie dans son rapport de durabilité – CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ses impacts, risques et opportunités sur les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance ainsi que le pilotage mis en place sur l'ensemble de ces enjeux.

Ce rapport décrit notamment les risques financiers liés aux effets du changement climatique ainsi que les mesures prises par le Groupe CCF pour les réduire.

Les informations contenues dans ce rapport de durabilité concernent l'ensemble des entités du Groupe CCF dont CCF fait partie.

Le Groupe est principalement exposé aux risques climatiques au travers de ses activités de financement, de ses activités d'investissement, via la détention de titres principalement émis par des entreprises ou des Etats, des agences et biens immobiliers qu'il possède ou qu'il occupe (agences et siège en France et dans les DOMs).

INFORMATIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALE (ART L511-45 DU CMF/AVIS CNC N°2009-11) :

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que CCF n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de CCF HOLDING.

NOTE 2 - Intérêts produits et charges assimilées

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Intérêts et produits assimilés		
Opérations avec les établissements de crédit	288 119	1 227
Opérations avec la clientèle	297 560	10 627
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes	121 631	0
Produits sur prêts subordonnés	1 981	-
Sous-total	**709 291**	**11 854**
Intérêts et charges assimilés		
Opérations avec les établissements de crédit	(108 872)	(3 863)
Opérations avec la clientèle	(280 002)	(1 821)
Opérations sur obligations et autres titres à revenus fixes	(4 120)	(445)
Charges sur dettes subordonnées	(6 410)	(315)
Sous-total	**(399 405)**	**(6 444)**
Total	**309 887**	**5 409**

NOTE 3 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		
Loyers, indemnités et produits divers	20 820	25 930
Reprise de provisions	-	-
Plus-values de cessions	3 401	3 586
Récupérations sur créances amorties	-	-
Reprise des dépréciations créances douteuses	-	-
Sous-total	**24 221**	**29 516**
Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		
Intérêts et charges assimilées	-	-
Dotations aux amortissements	(22 718)	(27 735)
Dotations aux provisions	-	-
Moins-values de cessions	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Dotation des dépréciations créances douteuses	-	-
Sous-total	**(22 718)**	**(27 735)**
Total	**1 503**	**1 781**

NOTE 4 - Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Revenus des titres à revenu variable		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	51	68
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 958	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Total	**3 009**	**68**

NOTE 5 - Commissions produits et charges assimilés

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Commissions et produits assimilés		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	5 366	1 970
Opérations de change	4 299	-
Opérations sur titres	26 644	1
Moyens de paiements	79 849	538
Gestion d'actifs et assurance vie	94 428	-
Courtage d'assurance	13 675	508
Engagements de financement et de garantie	201	-
Prestations de service financier diverses	7 014	-
Sous-total	**231 475**	**3 017**
Commissions et charges assimilées		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	(36)	-
Opérations sur titres	(184)	-
Moyens de paiements	(22 705)	(1 412)
Gestion d'actifs et assurance vie	(18 331)	(355)
Engagements de financement et de garantie	(626)	-
Prestations de service financier diverses	-	-
Sous-total	**(41 881)**	**(1 767)**
Total	**189 594**	**1 250**

NOTE 6 - Gains ou pertes sur opérations sur portefeuilles de titres

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
Opérations de change	393	23
Opérations sur instruments financiers	(56 424)	-
Sous-total	**(56 032)**	**23**
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés		
Plus ou moins-value sur cession de titres de placement	192	0
Perte sur détitrisation	-	-
Variation de la provision sur parts des FCT et autres titres	-	-
Sous-total	**192**	**0**
Total	**(55 840)**	**23**

NOTE 7- Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits liés à l'assurance	222	21
Prestations intra-groupe & charges refacturées	4 656	-
Produits accessoires	3 914	558
Transfert de charges	1 615	-
Sous-total	**10 406**	**578**
Autres charges d'exploitation bancaire		
Debt sales	-	-
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts & Résolution	46	77
Autres	(7 363)	(1 464)
Sous-total	**(7 317)**	**(1 386)**
Total	**3 089**	**(808)**

NOTE 8 - Charges générales d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges générales d'exploitation		
Charges de personnel	**(288 108)**	**(25 194)**
Frais de personnel	(177 935)	(19 562)
Charges de retraite	(32 913)	(495)
Autres charges sociales	(63 702)	(4 731)
Impôts et taxes afférents aux frais de personnel	(10 158)	(406)
Participation et intéressements des salariés	(3 400)	-
Autres charges administratives	**(291 332)**	**(123 218)**
Autres frais administratifs	(249 470)	(117 041)
Jetons de présence	-	-
Impôts et taxes non afférents aux charges de personnel	(41 862)	(6 177)
Total	**(579 440)**	**(148 412)**

Variation des effectifs :

	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Effectifs équivalent temps plein	2 938	147

NOTE 9 - Coût du risque

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Coût du risque		
Coût du risque sur clientèle	**(17 967)**	**(8 790)**
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(31 815)	(9 298)
Reprises sur provisions sur créances douteuses	21 245	2 648
Dotations aux provisions sur la clientèle	-	-
Reprises sur provisions sur la clientèle	-	(946)
Pertes sur créances irrécouvrables	(7 431)	(1 208)
Récupérations sur créances amorties	36	15
Décote sur restructurés	-	-
Autres opérations	-	-
Risque opérationnel	743	-
Cessions de créances	-	-
Total	**(17 224)**	**(8 790)**

NOTE 10 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Immobilisations financières		
Plus ou moins-values sur titres	-	-
Variation des dépréciations sur titres	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-value	997	-
Moins-value	(742)	-
Variation des dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Total	**256**	**-**

NOTE 11 - Portefeuille des titres de placement et d'investissement

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Portefeuille des titres de placement et d'investissement		
Effets publics et valeurs assimilées	**1 430 886**	**-**
Titres de placement	1 957	-
Dépréciation sur titres de placement	-	-
Créances rattachées sur titres de placement	-	-
Titres d'investissement	1 411 773	-
Créances rattachées sur titres d'investissement	17 156	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	**4 098 403**	**-**
Titres de placement	-	-
Dépréciation sur titres de placement	-	-
Créances rattachées sur titres de placement	-	-
Titres d'investissement	4 058 327	-
Créances rattachées sur titres d'investissement	40 076	-
Actions et autres titres à revenu variable	**2 299**	**2 299**
Titres de placement	2 299	2 299
Créances rattachées sur actions et autres titres à revenu variable	-	-
Total	**5 531 589**	**2 299**

Détail des surcôtes décôtes par portefeuille

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Décotes/Surcotes nettes restant à amortir		
Titres de placement		
Décote/surcote	43	-
Titres d'investissement		
Décote/surcote	75 842	-
Total	**75 885**	**-**

Ventilation par durée résiduelle du portefeuille titres de placement et d'investissement

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Effets publics et valeurs assimilées par durée résiduelle	**1 430 886**	**-**
Créances rattachées	17 156	-
Autres éléments non ventilables	-	-
≤ 3 mois	-	-
> 3 mois et ≤ 1 an	8 557	-
> 1 an et ≤ 5 ans	1 405 173	-
> 5 ans		
Obligations et autres titres à revenu fixe par durée résiduelle	**4 098 403**	**-**
Créances rattachées	40 076	-
Autres éléments non ventilables	-	-
≤ 3 mois	-	-
> 3 mois et ≤ 1 an	324 429	-
> 1 an et ≤ 5 ans	2 206 467	-
> 5 ans	1 527 430	-
Total	**5 529 290**	**-**

NOTE 12 - Créances sur les établissements de crédit

Par nature de créance

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit		
Créances à vue	3 008 784	168 853
Créances à terme	927 000	-
Prêts subordonnés	40 070	-
Créances rattachées	81 201	807
Total	**4 057 055**	**169 660**

Ventilation par durée résiduelle

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit par durée résiduelle		
Créances rattachées	81 201	807
Autres éléments non ventilables	-	-
≤ 3 mois	3 008 784	168 853
> 3 mois et ≤ 1 an		
> 1 an et ≤ 5 ans	927 000	
> 5 ans	40d 070	
Total	**4 057 055**	**169 660**

NOTE 13 - Créances sur la clientèle

Par type de créances

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales	-	-
Crédits de trésorerie	590 406	19 256
Crédits à l'équipement	100 816	85 948
Crédits à l'habitat	11 895 688	178 644
Autres crédits	18 615	16 623
Prêts à la clientèle financière	11 551	-
Crédits restructurés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	133 273	22 724
Valeurs non imputées	2 504	3 625
Créances rattachées	18 795	555
Dépréciation des créances sur la clientèle	(100 872)	(21 244)
Total	**12 670 777**	**306 132**

Par qualité d'encours

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Encours sains	12 520 374	287 979
Encours douteux net	**150 403**	**18 153**
Encours douteux	251 275	39 397
Dépréciation des créances sur la clientèle	(100 872)	(21 244)
Total	**12 670 777**	**306 132**
Provisions sur la clientèle inscrite au passif	-	(1 185)
Total	**12 670 777**	**304 947**

Ventilation par durée résiduelle

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Créances sur la clientèle par durée résiduelle		
Créances rattachées	18 795	
Autres éléments non ventilables	150 284	1
≤ 3 mois	461 123	10 469
> 3 mois et ≤ 1 an	970 514	27 189
> 1 an et ≤ 5 ans	3 961 660	139 414
> 5 ans	7 108 401	129 059
Total	**12 670 777**	**306 132**

Créances à la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Sociétés non financières	794 798	176 773
Entrepreneurs individuels	29 682	
Particuliers	11 250 790	129 357
Autres agents non financiers	325	
Clientèle financière	11 628	
Administrations centrales	12 929	
Administrations locales	9 734	
Créances rattachées	18 795	
Autres éléments non ventilables	542 096	2
Total	**12 670 777**	**306 132**

NOTE 14 - Participations et parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Parts dans les entreprises liées		
Filiales (50% du capital détenu)		
Valeur brute	113 250	-
Dépréciation	-	-
Sous-total	**113 250**	**-**
Participations :		
Participations (10 à 50% du capital détenu)		
Valeur brute	-	-
Dépréciation	-	-
Autres Participations (<10% du capital détenu)		
Valeur brute	48 843	310
Dépréciation	-	-
Sous-total	**48 843**	**310**
Total	**162 093**	**310**

NOTE 15 - Opérations de crédit-bail et location avec option d'achat

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Crédit bail (valeur brute)	**83 233**	**107 993**
Crédit-bail et opérations assimilées	81 054	106 026
Créances rattachées	789	577
Créances douteuses	1 389	1 389
Amortissements dépréciations	**(54 578)**	**(56 832)**
Amortissements	(53 316)	(55 571)
Dépréciations	(1 261)	(1 261)
Total	**28 655**	**51 161**

Au 31/12/2024, la réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 5 323 k€ pour un encours financier de 32 149 k€.

NOTE 16 - Immobilisations et amortissements

Variation des immobilisations sur la période

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Variation 2023			Au 31.12.2023
	Valeur brute	**Acquisitions**	**Cessions / Sorties**	**Transferts / Autres***	**Valeur brute**
Immobilisations incorporelles					
Concessions et licences	143 714	143 714			-
Logiciels	76 712	31 728	(271)	38 340	6 915
Autres immobilisations incorporelles	1 479 374			1 479 374	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 310	1 310		(40 557)	40 557
Sous-total	**1 701 110**	**176 752**	**(271)**	**1 477 157**	**47 472**
Immobilisations corporelles					
Immeubles - Exploitation	166 006		(827)	165 583	1 250
Immeubles - Hors exploitation	-				-
Matériel et mobilier	11 936	8 137	(4 447)	2 217	6 029
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles en cours	421	421			-
Sous-total	**178 362**	**8 558**	**(5 274)**	**167 800**	**7 279**
Immobilisations financières					
Titres de placement	4 256	1 957			2 299
Titres d'investissement	5 527 332	5 527 332			-
Titres de participation	48 843		(55)	48 589	310
Parts dans les entreprises liées	113 250			113 250	-
Sous-total	**5 693 682**	**5 529 290**	**(55)**	**161 839**	**2 609**
Total	**7 573 154**	**5 714 599**	**(5 601)**	**1 806 796**	**57 360**

** dont apport partiel d'actif*

Variations des amortissements sur la période

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Variations 2024		Au 31.12.2023
	Amortissements	**Dotations**	**Reprises**	**Amortissements**
Immobilisations incorporelles				
Concessions et licences	5 749	5 749	-	-
Logiciels	15 962	9 596	(271)	6 637
Autres immobilisations incorporelles	147 937	147 937	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Sous-total	**169 648**	**163 282**	**(271)**	**6 637**
Immobilisations corporelles				
Immeubles - Exploitation	3 011	2 828	(796)	980
Immeubles - Hors exploitation	-	-	-	-
Matériel et mobilier	3 775	2 315	(4 278)	5 738
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Sous-total	**6 787**	**5 143**	**(5 074)**	**6 718**
Total	**176 434**			**13 355**

NOTE 17 - Autres actifs

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dépôts, avances et cautionnements	165 917	307
Comptes de règlement débiteur sur opérations sur titres	0	0
Fournisseurs débiteurs	14	0
Personnel	52	8
Etat et collectivités publiques, impôts et taxes	1 078	-
Etat et collectivités publiques, IS	-	-
Etat et collectivités publiques, TVA	44 742	16 938
Groupe et associés - IS	-	-
Assurances	-	-
Apporteurs et partenaires	-	-
Instruments conditionnels de taux d'intérêts - Achat (Prime Swap / Swaption)	-	-
Divers	30 297	120
Total	**242 100**	**17 373**

NOTE 18 - Comptes de régularisation actifs

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Comptes de régularisation (ACTIF)		
Valeurs reçues à l'encaissement	13 710	102
Comptes d'ajustement sur devises	-	15
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'IFT non dénoués	7 240	-
Charges à répartir	14 835	2 899
Charges constatées d'avance	13 656	426
Produits à recevoir		
Assurances et partenaires	104 311	-
Instruments financiers à terme	164 554	-
Autres	325	381
Comptes de régularisation divers	6 301	2 035
Total	**324 933**	**5 859**

NOTE 19 - Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit par nature

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes à vue	101	237 614
Dettes à terme	3 901 164	350 057
Dettes rattachées	25 767	3 546
Total	**3 927 031**	**591 217**

Ventilation des dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dettes envers les établissements de crédit par durée résiduelle		
Dettes rattachées	25 767	3 546
Autres éléments non ventilables	0	0
≤ 3 mois	101	237 614
> 3 mois et ≤ 1 an	921 164	180 000
> 1 an et ≤ 5 ans	2 000 000	170 057
> 5 ans	980 000	
Total	**3 927 031**	**591 217**

NOTE 20 - Dettes envers la clientèle

Dettes envers la clientèle par nature de dette

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dettes envers la clientèle		
Comptes ordinaires créditeurs	7 821 028	1 219
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	8 486 433	313
A terme	557 326	3 002
Autres dettes envers la clientèle		
A vue	3 152	2 451
A terme	1 709 900	1 340
Dettes à terme avec clientèle financière	-	-
Total	**18 577 839**	**8 325**

Ventilation des dettes clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dettes envers la clientèle par durée résiduelle		
Dettes rattachées	10 168	278
Autres éléments non ventilables	2 341	(0)
≤ 3 mois	17 687 853	6 977
> 3 mois et ≤ 1 an	401 078	3
> 1 an et ≤ 5 ans	464 718	249
> 5 ans	11 680	818
Total	**18 577 839**	**8 325**

NOTE 21 - Autres passifs

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Autres passifs		
Dépôts, avances et cautionnements	-	-
Dépôts de garantie reçus sur locations (CB)	-	-
Fournisseurs	116 752	796
Opérations de crédit-bail et location simple	-	-
Personnel - divers	49 646	70
Personnel - participation des salariés & intéressement	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	59 573	439
Etat et collectivités publiques - Impôts et taxes divers	5 551	18
Etat et collectivités publiques - IS	-	-
Etat et collectivités publiques - TVA	695	(17)
Groupe et associés - IS	-	-
Assurances et assistance	70	58
Frais de recouvrement	-	-
Apporteurs et partenaires	422	1
Divers	173 478	9 061
Total	**406 188**	**10 427**

NOTE 22 - Comptes de régularisation passifs

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Compte d'ajustement sur devises	**389**	**-**
Gains sur contrats de couverture d'IFT		
Gains potentiels sur contrats de couverture d'IFT non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'IFT dénoués	-	-
Produits constatés d'avance		
Opérations de crédit	-	-
Opérations de crédit bail et location	816	1 103
Produits financiers - Autres	-	-
Etalement du prêt à taux 0%	-	-
Divers	-	-
Charges à payer		
Charges financières - Autres	188 749	-
Commissions	-	-
Refacturation groupe	-	105
Divers	15 020	10 578
Comptes de régularisation divers	77 897	23 371
Total	**282 871**	**35 157**

NOTE 23 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Variations			Au 31.12.2023
	Provisions	**Dotations**	**Reprises**	**Apports**	**Provisions**
Provisions non-bancaires					
Charges de retraite complémentaire	28 685	3 212	(1 114)	26 496	91
Médaille du travail	3 260	145	(138)	3 223	31
Redressements fiscaux	-	-	-		-
Divers non bancaire	307	-	(8 796)	207	8 896
Sous-total	**32 253**	**3 357**	**(10 048)**	**29 927**	**9 018**
Provisions bancaires					
Risques sur engagements hors-bilan	-	-	-	-	-
Sur la clientèle	-	-	(1 185)		1 185
Litiges clients	13 225	981	(2 665)	12 636	2 274
Epargne logement	5 588	126	-	5 462	-
Sous-total	**18 814**	**1 107**	**(3 851)**	**18 098**	**3 459**
Total	**51 067**	**4 464**	**(13 899)**	**48 025**	**12 477**

NOTE 24 - Dettes subordonnées

Par type d'emprunt subordonnés

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dettes subordonnées		
Emprunts subordonnés	6 000	6 000
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	114 750	-
Dettes rattachées	651	67
Total	**121 401**	**6 067**

Ventilation des dettes subordonnées par durée résiduelle

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dettes subordonnées par durée résiduelle		
Dettes rattachées	651	67
Autres éléments non ventilables	-	-
≤ 3 mois		
> 3 mois et ≤ 1 an		
> 1 an et ≤ 5 ans		
> 5 ans	120 750	6 000
Total	**121 401**	**6 067**

NOTE 25 - Capitaux propres

Détail des capitaux propres

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Capitaux propres hors FRBG		
Capital souscrit appelé	147 000	147 000
Capital souscrit non-appelé	-	-
Primes d'émission	8 216	8 216
Prime d'apport	2 866 699	-
Réserve légale	-	-
Autres réserves	-	42 901
Provisions réglementées et subventions d'investissements	-	-
Report à nouveau	(218 154)	(109 366)
Acomptes sur dividende	-	-
Résultat en instance d'approbation	-	-
Résultat de l'exercice	(313 050)	(151 690)
Total	**2 490 711**	**(62 938)**

	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dividende	-	-
Nombre d'actions existantes	294 002	294 002

En euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Quote-part de chaque action dans les capitaux propres	8 472	(214)
Résultat par action	(1 065)	(516)
Dividende net attribué à chaque action	-	-

Evolution des capitaux propres

En milliers d'euros	Au 31.12.2023
Capitaux propres A-1	**(62 938)**
En milliers d'euros	**Variations 2024**
Résultat de la période	(313 050)
Emission liée aux options de souscription d'actions	-
Augmentation de capital	0
Acompte sur dividendes	-
Autres (prime d'apport)	2 866 699
En milliers d'euros	**Au 31.12.2024**
Capitaux propres A	**2 490 711**

Proposition d'affectation du résultat

En milliers d'euros	2024 avant proposition d'affectation	Proposition d'affectation	2024 après proposition d'affectation
Capital social	147 000		147 000
Primes d'émission	2 874 915		2 874 915
Réserves	-		-
Report à nouveau	(218 154)	(313 050)	(531 204)
Résultat de l'exercice	(313 050)	313 050	-
Total	**2 490 711**	**-**	**2 490 711**

(1) Sous réserve de l'approbation de l'AG

NOTE 26 - Filiales, participations et portefeuille titres informations diverses

Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros (sauf indication contraire)	Au 31.12.2024					
	Forme juridique	**Capital**	**Capitaux propres autres que le capital**	**Quote-part du capital détenu (en %)**	**Valeur brute comptable des titres détenus**	**Valeur nette comptable des titres détenus**
I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication						
Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) :						
CCF SFH 103 RUE DE GRENELLE 75007 75007 PARIS	**SA**	113 250	5 553	**100%**	113 250	113 250
Titres de participations						
CREDIT LOGEMENT 50 BOULEVARD SEBASTOPOL 75003 PARIS	**SA**	1 259 850	320 083	**3%**	44 253	44 253
II. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication						
Participations non reprises ci-dessus.						
VISA	**INC**	992 396	37 671 576	**0%**	35	35

Opérations avec les filiales et les entreprises dont la société possède des participations

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	**4 057 055**	**169 660**
dont entreprises liées	933 405	807
dont prêts subordonnés		
dont participations	80 531	
dont prêts subordonnés	40 399	
Opérations avec la clientèle	**12 670 777**	**306 132**
dont entreprises liées	-	-
dont participations		
Obligations et autres titres à revenu fixe	**4 098 403**	**-**
dont entreprises liées	481 204	-
dont participations		
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	**3 927 031**	**591 217**
dont entreprises liées	3 926 896	547 546
dont participations		
Comptes à vue créditeurs de la clientèle	**7 821 028**	**1 219**
dont entreprises liées	-	-
dont participations	46 290	
Comptes à terme créditeurs de la clientèle	**1 709 900**	**1 340**
dont entreprises liées	-	-
dont participations	37 829	
Dettes subordonnées	**121 401**	**6 067**
dont entreprises liées	121 401	6 067
dont participations		

En milliers d'euros	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	**766 895**	**8 262**
dont entreprises liées	-	-
dont participations		
Engagements de garantie donnés	**5 320 152**	**7 963**
dont entreprises liées	5 255 973	-
dont participations	37 174	
Engagements de financement reçus	**-**	**-**
dont entreprises liées	-	-
dont participations		
Engagements de garantie reçus	**(12 321 393)**	**(344 061)**
dont entreprises liées	67	(99 915)
dont participations		

Inventaire du portefeuille titres par portefeuille et type de titre

En milliers d'euros (sauf indication contraire)			Au 31.12.2024			
Nature	**Titres (en nombre)**	**Valeur nette**	**Dont plus-value de réévaluation**	**Coté / Non coté**	**Marché actif / Non actif**	**Emetteur public ou autre**
I. Titres de placement						
Titres des tranches Séniors, Mezzanines & Juniors souscrites lors des émissions ABS				*coté*	*marché actif*	*autre émetteur*
Obligations et autres titres à revenu fixe				*coté*	*marché actif*	*autre émetteur*
Effets publics et valeurs assimilées		1 957		*coté*	*marché actif*	*émetteur public*
Autres titres à revenu variable		2 299		*non coté*	*Non*	*émetteur public*
dont BPI France	*87 088*	*2 299*		*non coté*	*Non*	*émetteur public*
Créances rattachées				*N/A*	*N/A*	*N/A*
Sous-total		4 256				
II. Titres d'investissement						
Titres des tranches Séniors, Mezzanines & Juniors souscrites lors des émissions ABS		1 042 337		*coté*	*marché actif*	*autre émetteur*
Obligations et autres titres à revenu fixe		3 002 822		*coté*	*marché actif*	*autre émetteur*
Effets publics et valeurs assimilées		1 411 773		*coté*	*marché actif*	*émetteur public*
Créances rattachées		57 232		*N/A*	*N/A*	*N/A*
Sous-total		5 514 165				
III. Titres de participation						
Crédit Logement	539 806	44 253		*coté*	*marché actif*	*émetteur public*
Certificat d'associé Fonds Garantie des dépôts		4 555		*non coté*	*Non*	*émetteur public*
VISA		35		*coté*	*marché actif*	*autre émetteur*
Sous-total		48 843				
IV. Titres et filiales						
Actions SFH	7 549 999	113 250		*non coté*	*Non*	*interco*
Sous-total		113 250				
Total		**5 680 514**				

NOTE 27 - Instruments financiers à terme

En milliers d'euros	Au 31.12.2024		Au 31.12.2023	
	Notionnel	**Juste valeur**	**Notionnel**	**Juste valeur**
Swaps de taux				
Administrations centrale et assimilées				
Etablissements de crédit				
Autres contreparties	11 705 337	14 792		
Total	**11 705 337**	**14 792**	**-**	**-**
Swaps de taux par durée résiduelle				
< 1 an	1 308 932			
≥ 1 an et ≤ 5 ans	8 487 655			
> 5 ans	1 908 750			
Total	**11 705 337**	**-**	**-**	**-**